Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 46 (1910)

Heft: 34-35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIme ANNÉE LAUSANNE

Nos 34-35. 3 septembre 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *A propos de vocabulaire. — Deux extraits de discours. — Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Neuchâtel. — Croquis de congrès. — Pensées.* — PARTIE PRATIQUE : *Les livres et l'observation. — Notre pays (3me leçon) : Les pouvoirs et les droits des citoyens suisses. — Langue française : L'imparfait (suite). — Pensée.*

A PROPOS DE VOCABULAIRE

L'*Educateur* du 23 juillet consacre plusieurs articles à l'étude du vocabulaire. Sans nier l'importance des mots dans l'enseignement, nous croyons qu'il ne faut pas perdre de vue l'essentiel, qui est la chose. M. A. Dumuid nous dit que toutes les leçons peuvent servir à enrichir le vocabulaire de l'enfant. C'est très bien dit et l'idée est excellente. Mais quand il ajoute que « les dictées sont toutes indiquées » (ou tout indiquées ?) comme application pratique, nous nous permettrons un doute, surtout s'il faut que ces dictées soient « nombreuses, variées, soigneusement préparées et corrigées, et enfin recopiées soigneusement ». C'est dire que nous sommes absolument réfractaire à l'introduction d'un manuel spécial de vocabulaire, fût-il illustré de tableaux représentant des tranches de vie humaine, animale ou végétale.

Nous estimons en outre qu'un grand nomdre de mots, actuellement expliqués et définis plus ou moins exactement, n'ont besoin d'aucune explication pour être bien compris par l'élève. Il en serait ainsi, à notre avis, par exemple des mots *forêt*, *bûcheron*, *fagot*, *arbre*, *buisson*, dans la leçon transcrite du manuel Galandy et Balaignac, par Eug. M.

N'est-il pas possible, dans une promenade en forêt, d'attirer l'attention des élèves sur les choses principales qui s'y rencontrent, et de leur faire voir, pour être certain qu'ils les reconnaîtront plus tard, sans s'y tromper, un *arbre*, un *bûcheron*, une *hache*, une *scie*, un *fagot*, un *buisson*, le *tronc*, des *branches*, une *bûche*, un *rondin*, etc.? Faisant lire ensuite dans le livre de lecture la description de la forêt, ne sommes-nous pas sûr que le contexte éclairera et appuiera le sens des mots ci-dessus ? Faudra-t-il en donner une définition plus ou moins juste en faisant répéter avec MM. Galandy et Balaignac qu'un *arbre est un végétal qui donne du bois?* Mais pour l'un de nos petits, l'arbre lui donne des *pommes;* pour l'autre, il donne des *cerises*, et pour le troisième, il donne des *pives*, bien que M. Dumuid veuille qu'on dise des *cônes*.

Pour vérifier l'emploi correct des mots ci-dessus, nous n'avons qu'à faire causer nos élèves et à leur faire écrire une petite composition ayant pour sujet : *Ce que j'ai vu dans la forêt.* Nous aurons ainsi non seulement l'occasion de vérifier l'orthographe, le luxe dans le vêtement de la pensée, mais de contrôler le bon emploi des mots et par conséquent leur compréhension dans des phrases correctement exprimées.

Quelle doit être l'étendue du vocabulaire de nos élèves primaires? Doivent-ils comprendre tous les mots qu'ils rencontrent dans un livre ou un journal? Evidemment non: ce serait demander l'impossible. Ce qu'il importe, c'est de donner peu de notions, mais des notions exactes. L'élève devra ensuite, s'il veut comprendre, s'aider d'un dictionnaire qui est le plus précieux outil à lui mettre dans les mains et qui lui rendra d'énormes services quand on lui aura appris à s'en servir.

Nous disons donc qu'il vaut mieux posséder un vocabulaire restreint, mais solide, que de connaître par approchant le sens d'un grand nombre de mots dont l'enfant n'aura jamais l'usage. Ainsi dans l'exemple cité de MM. Galandy et Balaignac, nous éliminerions facilement *rejetons émondes*, *taillis*, *ramée* et même *cognée*. Nous avouons, sans fausse honte, ne pas savoir ce que c'est que des *rejetons émondes*, tout comme le maître des eaux et forêts, Jean de La Fontaine, au dire de Brunetière, ne savait pas distinguer le bois de grume du bois de marmenteau.

Un *taillis* n'est pas seulement un bois soumis à des coupes périodiques, car nos *futaies* sont dans le même cas. Nous dirons que le taillis se coupe tous les 10 à 30 ans, qu'il croît sur souches par rejetons, donnant plutôt du bois de feu, tandis que la *futaie* se coupe tous les 60 à 80 ans donnant des bois de service. Nos forêts de sapins et de pins ne peuvent être exploitées en taillis. Nous ignorons si réellement on exploite la forêt en taillis dans notre Suisse romande; nous n'en avons jamais vu.

Le mot *ramée* se trouve dans La Fontaine : *un pauvre bûcheron tout couvert de ramée.* C'est la branche avec sa feuille pour chauffage ou fourrage. Nous pouvons soutenir le sens du mot par *déramer* (chez nous, couper les branches d'un arbre à ras du tronc), *ramoner*, *Raimeux*.

Cognée ne s'emploie pas dans le langage populaire : on dit *hache*. Nous ignorons dans quelles contrées de la France les bûcherons travaillent avec la cognée. Peut-être à Paris? Dans l'Evangile certainement: *la cognée est mise à la racine des arbres.* On dit aussi : *jeter le manche après la cognée.* Mais après? On dit toujours *hache*, et c'est avec sa bonne hache que le bûcheron Brisquet, de Charles Nodier, tue le loup qui allait se jeter sur ses enfants.

Mais les explications que nous donnons ci-dessus conviennent-elles à l'enseignement primaire? Ne sont-elles pas plutôt du domaine de l'école secondaire? Ce sont là d'ailleurs des mots dont l'emploi est exceptionnel et qu'on rencontrera tout au plus dans un vocabulaire ou livre de mots, mais non dans un texte moderne destiné aux élèves de l'école primaire.

Si des termes analogues se rencontrent dans la lecture, la conversation ou la rédaction, essayons de les faire expliquer par les élèves qui les emploient; expliquons-les éventuellement nous-même, mais d'une façon aussi brève et exacte que possible. N'en faisons pas l'objet d'une leçon spéciale comme dans le manuel de MM. Galandy et Balaignac. Gardons-nous de définir des termes connus comme *forêt* (un grand bois); *bois* (un terrain planté d'arbres); *bûcheron* (ouvrier qui abat et *débite* le bois dans la forêt); *fagot* (assemblage de *menu* bois); *buisson* (touffe *d'arbustes* sau-

vages, épineux); *arbre* (tout végétal qui donne du bois). Comme il y a fagot et fagot, il y a aussi *bois* et *bois*. Nous pensons qu'il serait plus utile pour un élève primaire de distinguer la substance (*bois dur, tendre, vert, sec, mort, couper du bois, jambe de bois*) d'une réunion d'arbres. (*Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.*) Pour nous, ce qui importe, ce n'est pas le nombre, mais l'exactitude des définitions. Ainsi nous préférons faire voir un *fagot* à l'enfant plutôt que de lui dire que c'est un assemblage de menu bois. Sait-il quelle est la signification de *menu?* Pour nous, un *buisson* n'est pas nécessairement sauvage ou épineux. Quand M. H. P.-B. fait dire à Julie qu'il y a une *lucarne* à la cave (p. 449), il a tort de ne pas corriger son élève. La lucarne est au galetas; c'est le *soupirail* qui parfois éclaire la cave. Quant aux deux définitions de la cave (*pièce sombre où les méchants enfants ont peur d'aller, pièce creusée dans le sol*), aucune n'est exacte à notre avis, et on pourrait facilement s'en passer. Ce serait d'ailleurs tout avantage au point de vue éducatif. Nous avons assez de parents qui font peur à leurs enfants en les menaçant de la cave, sans que les instituteurs suivent ce mauvais exemple. De plus, l'intervention du bon Dieu, qui voit à la cave les enfants qui veulent boire au tonneau une petite goutte de vin, de cidre ou de piquette, nous paraît d'un simplisme naïf, qui faciliterait énormément la tâche éducative du corps enseignant, s'il n'avait un idéal plus élevé.

Reconnaissons que la remarque ci-dessus n'a rien à voir avec le sujet que nous traitons. Ce que nous voulions relever, c'est, qu'à notre avis, tout enseignement du vocabulaire doit être rattaché à un texte donné soit par le livre, soit par la composition, soit par la leçon de choses. Il y a tout avantage à prendre comme base de contrôle les phrases mêmes de l'élève. Quand un mot est bien employé dans le langage et l'écriture, il n'est pas absolument nécessaire que l'enfant en donne une définition. Les emplois d'un même mot sont variés et variables; souvent nous n'apercevons qu'une seule face du sens. Le tort d'un manuel spécial, c'est d'abord la surabondance des matériaux, c'est par suite le décousu de l'enseignement et le dérapage hors de la voie éducative.

L'abondance des termes d'un vocabulaire quelconque engage naturellement l'instituteur à ne contrôler que l'orthographe, sans s'occuper du sens des mots. On a fait, et on fait surtout encore épeler les mots du *Pautex* et des ouvrages analogues. Ce n'est pas la forme qui importe, c'est le sens, et celui-ci ne peut être perçu et acquérir du relief que dans un texte correct qui en justifie l'emploi. Le mot d'ordre de l'école actuelle doit être concentration et non dispersion.

H. Gobat.

DEUX EXTRAITS

du discours prononcé par M. W. Rosier, chef du Département de l'Instruction publique, aux promotions du Collège de Genève :

L'enseignement du français; l'utilité de la lecture à haute voix.

L'enseignement du français mérite une mention spéciale. Les constants efforts que directeurs et maîtres font pour améliorer la connaissance de l'orthographe, de la grammaire, de la littérature, aussi bien que la rédaction, la composition, la diction, ces efforts porteront leurs fruits. Cette année, pour la seconde fois, un examen de lecture expliquée a eu lieu dans toutes les classes pour juger des aptitudes des élèves à lire à haute voix, à faire le compte rendu oral d'un morceau, à répondre à des questions relatives à l'orthographe, la grammaire, le style du texte lu, en un mot à s'exprimer verbalement, sans préparation spéciale, sur un sujet donné.

Il s'agit là d'un excellent exercice. La lecture analytique des auteurs, qu'elle se borne à de simples extraits ou qu'elle s'étende à des œuvres complètes, lecture faite en classe sous la direction du maître, est un des meilleurs moyens d'études de la langue et le plus sûr procédé de vérification des connaissances définitivement acquises par l'élève. Et ce n'est pas seulement par l'extension qu'on peut lui donner dans plusieurs directions, par les ramifications qu'il projette du côté de la grammaire ou du style, que cet exercice est utile, c'est aussi par la simple lecture à haute voix, la lecture expressive, qu'il y a lieu de cultiver et de développer à tous les degrés de l'enseignement secondaire comme de l'école primaire.

Il faut apprendre à lire pour apprendre à parler. Cette maxime

est d'une vérité incontestable. Il n'est pas exagéré de répéter après Legouvé que l'avènement de la démocratie est l'avènement de la parole. Dans les monarchies, dit-il, on écrit et on se tait. Dans les républiques, on écrit et on parle. C'est dans une société démocratique que l'art de la lecture est le plus utile, c'est-à-dire chez un peuple qui fait lui-même ses affaires, qui discute, qui délibère, qui a des réunions, des comités, des assemblées de toute sorte.

Le monde antique et le monde moderne.

Mettez en parallèle le monde antique et le monde moderne. A quelle distance, malgré sa grandeur, le monde romain, fondé sur la force, sur l'esclavage, sur l'asservissement des populations conquises, ne se trouve-t-il pas de la civilisation moderne, basée sur le principe de la liberté personnelle de l'individu? Quelle différence, d'autre part, entre la morale antique et la morale chrétienne ! Les divinités anciennes représentent l'intelligence, la force, la beauté ; le Dieu des chrétiens est amour.

C'est le christianisme qui a répandu dans le monde les idées de bonté, de charité, de sacrifice. Il proclame que tous les hommes sont frères. Ceux qu'il met au premier rang sont des humbles, des femmes, des martyrs. Comparez, lors d'une visite dans les merveilleux musées de Rome et de Naples, les œuvres de la statuaire antique, d'une beauté parfaite et d'une grâce infinie, avec celle des artistes chrétiens de la Renaissance, et dites si ce sont pas ces dernières, telles que la *Pitié* de Michel-Ange, qui parlent à l'âme avec le plus de force et qui nous émeuvent le plus profondément. On sent que de l'une à l'autre époque, l'axe du monde s'est déplacé.

Mais ce progrès, l'homme ne l'acquiert que par un perpétuel effort. La couche de civilisation, d'humanité, dont les religions, les philosophies, les sciences, les lois ont recouvert la nature humaine primitive, est fragile et précaire. Il suffit de peu de chose pour que l'animalité reparaisse. Aussi, l'idéal de l'homme doit-il être de créer, de recréer sans cesse en lui l'homme moral. C'est là le but de l'éducation.

Et le résultat de cette lente ascencion de l'humanité sera le triomphe des idées d'union et d'alliance entre les hommes, d'association

et de solidarité. C'est seulement lorsque ces principes auront passé dans les lois, lorsque la certitude calme et tranquille, qui fait l'homme vraiment libre, aura remplacé l'insécurité actuelle, qu'une ère nouvelle s'ouvrira, un ère de progrès indéfini, et de paix sociale.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Retraites populaires et mutualités scolaires.** — Chaque année, le Conseil d'administration publie un rapport détaillé sur les opérations de la Caisse de retraite, sa situation financière et la nature de ses placements. Nous en extrayons le résumé suivant qui concerne l'exercice 1909.

Le mouvement général des opérations de la Caisse cantonale vaudoise des Retraites populaires marque un progrès. Le nombre des affiliés, qui était de 6066 à fin 1908 s'est accru de 2766. — 33 mutualités scolaires et 9 sociétés mutualistes nouvelles se sont fondées. Le total des versements est de 8200 fr. environ supérieur à celui de 1908, mais comme il y a eu une diminution de 7800 fr. environ dans les versements des affiliés directs, l'augmentation est de 16 000 fr. environ dans les versements des associations mutualistes. La moyenne des versements par affilié s'est abaissée chez les affiliés directs et augmentée dans les associations mutualistes. Au reste, le critérium de la progression se trouve dans les primes d'encouragement de l'Etat, qui ont passé de 32 865 fr. 45 en 1908 à 45 476 fr. 40 en 1909. C'est là, dit le rapport, un fait réjouissant.

Certaines communes et institutions ont contribué à l'assurance de leurs protégés, administrés ou bourgeois. Ce sont :

A. Institutions. Enfance malheureuse et abandonnée

1. Institution cantonale.
2. La Solidarité.
3. Société de Ste-Croix.
4. Confrérie réformée d'Echallens.
5. Confrérie catholique d'Echallens.

B. Communes.

1. Arzier. — 2. Carrouge. — 3. Founex. — 4. Gingins. — 5. Goumoëns-la-Ville. — 6. Le Chenit. — 7. Juriens. — 8. Missy. — Thierrens.

Il faut espérer que d'autres communes comprendront l'intérêt que présente pour l'avenir de leur bourse des pauvres l'assurance de leurs ressortissants nécessiteux.

Si la statistique accuse un progrès marqué, il s'en faut cependant que l'institution nouvelle trouve dans le public un accueil enthousiaste. Cela tient surtout, paraît-il, à l'âge de 60 ans auquel l'entrée en jouissance doit être fixée si l'on veut jouir de la prime d'encouragement de l'Etat. On trouve généralement cette échéance trop éloignée. On a remarqué également que le développement de l'institution se produit plutôt à la campagne qu'à la ville, et c'est dans les associa-

tions du début que se trouvent principalement les défaillants de 1909. D'autre part, un certain nombre de non Vaudois ont cessé leurs versements, en raison, sans doute, d'une infériorité plus ou moins considérable dans les avantages que leur concède la loi, par rapport aux nationaux.

Préoccupé de cet état de choses, et après une expérience de plus de deux ans, le Conseil d'Etat a jugé que le moment était venu d'amender la loi du 2 mars 1907, dans un sens conforme aux besoins qui se sont manifestés dans le public.

D'après un exposé des motifs que la presse quotidienne a partiellement reproduit, voici en quoi consistent les deux principales modifications proposées au Grand Conseil :

1° Dans la division du caractère des versements en versements définitifs ou en versements conditionnels.

2° Dans l'abaissement à 55 ans de l'âge d'entrée en jouissance des pensions, pour lesquels les primes d'encouragement sont allouées par l'Etat et dans la suppression de toute assurance pour un âge inférieur.

Remarquons ici que, sur la demande du Comité de la Société pédagogique vaudoise, et grâce à l'appui bienveillant de M. le chef du Département, le Conseil d'administration de la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires avait déjà fait une exception, prévue d'ailleurs à l'article 13 de la loi, § 3, en faveur des assurés membres des corps enseignants primaire et secondaire lesquels bénéficiaient déjà d'une retraite à 55 au lieu de 60 ans.

Voici enfin en quels termes le Conseil d'Etat justifie les deux modifications apportées au régime actuel :

La première répond à un désir formel exprimé par plusieurs établissements industriels, qui sont disposés à utiliser la Caisse cantonale de retraites, à condition que leurs versements ne deviennent définitifs qu'à l'expiration d'un certain laps de temps. Si, jusqu'à présent, l'assurance des ouvriers n'a pas eu le succès qu'on en attendait, cela tient, en partie, au fait que les employeurs se refusent à effectuer des versements définitifs pour des employés qui n'ont pas un certain nombre d'années d'activité à leur service. Et si les employeurs attendent ce moment-là, il n'y a plus, ni pour eux, ni pour leurs employés, le même avantage d'utiliser les services de la Caisse de retraites.

En facilitant l'accès de la Caisse à cette catégorie de personnes, on atteindra plus aisément le but de la loi, qui est de procurer une pension de vieillesse aux salariés de condition modeste. Du reste, la Caisse de retraites aussi y trouvera son intérêt.

La seconde modification, d'une portée plus générale, résulte d'objections incessantes émises à propos de l'âge de 60 ans fixé par la loi, comme âge d'entrée en jouissance de la pension, pour lequel l'Etat encourage l'assuré par une prime. On estime que cet âge est trop reculé. D'une manière générale, à 55 ans, l'assuré ne jouit plus d'une capacité de travail complète. Il conservera, cependant, la faculté d'ajourner la rente acquise afin d'en augmenter la quotité. D'autre part, les parents qui assurent leurs enfants trouvent également l'assurance de 60 ans trop aléatoire.

La modification susdite présente, en outre, le grand avantage de supprimer

l'exception prévue au paragraphe 3 de l'article 14 actuel, exception qui peut porter à l'arbitraire.

Un autre amendement consiste à supprimer le dernier alinéa de cet article, ainsi conçu : « La rente correspondante à la prime d'encouragement n'est servie, aux Confédérés, que s'ils sont domiciliés dans le canton. »

Cette suppression paraît répondre à l'équité, car au moment où les Confédérés effectuent leurs versements et obtiennent les primes d'encouragement de l'Etat, ils sont soumis aux charges fiscales du canton, tout comme les Vaudois. Il n'est donc pas juste de les priver plus tard, s'ils viennent à quitter le canton, de la rente acquise par ces primes d'encouragement, alors qu'ils ont contribué aux impôts sur lesquels celles-ci ont été prélevées.

La plupart des assurés actuels sont des enfants. Or l'incertitude qu'ont les parents du lieu où résideront leurs enfants, à l'âge de l'entrée en jouissance de la pension, retient bon nombre de Confédérés de les assurer.

Il faut souhaiter que ces deux amendements trouveront bon accueil devant l'autorité législative et qu'ils seront le point de départ d'un élan nouveau dans la marche d'une institution recommandable à tant d'égards. H. Gailloz.

⁂ **Compte rendu du Département de l'Instruction publique.** — *Pépinières scolaires.* — On constate qu'elles ne sont pas en augmentation, car elles se heurtent à des difficultés spéciales. Le succès dépend avant tout des aptitudes de l'instituteur, de son goût pour la forêt, la campagne, le travail en plein air et quand il se produit une mutation dans la commune, le collègue qui succède n'a plus les mêmes goûts, ni les mêmes connaissances. Tel paraît être le principal obstacle au développement de la pépinière scolaire. Un rapport de M. H. Badoux, président de la Société vaudoise des forestiers déclare pourtant que l'étendue des pépinières, sinon leur nombre, est en augmentation. De 192,5 ares en 1907, elle a passé à fin 1908 à 212,9 ares. On a dû changer l'emplacement de plusieurs pépinières pour les installer dans un terrain plus favorable ou plus à proximité de l'école. Les vers blancs ont fait des dégâts et pour se mettre à l'abri du terrible insecte on recommande d'éviter les terrains ensoleillés et de choisir de préférence les petites clairières en forêts. « Et c'est ainsi, dit l'auteur du rapport, que travaillant et observant, maîtres et élèves font ample provision d'observations judicieuses, dont ces derniers profiteront plus tard... L'insuccès et les difficultés, en matière d'éducation, ont bien aussi leur importance. A les surmonter, on n'en apprend que mieux et la leçon s'imprègne de façon plus durable. »

Il a été semé pour 114 kg. de graines, soit 84 kg. de résineux et 34 kg. d'arbres à feuilles. L'épicéa qui comportait en 1907 le 42 % de la quantité totale n'entre plus que pour le 28 % du total, au profit du sapin blanc, trop négligé jusqu'ici. La pépinière d'Avenches a admis le noyer parmi ses semis, ce dont il convient de la féliciter, étant donné la disparition rapide de nos plus beaux noyers. Les pépinières scolaires pourraient être des aides précieux pour replanter ces arbres. On regrette que sur 40 pépinières, 11 n'on fait aucun semis. C'est regrettable, car pour remplir convenablement son rôle, la pépinière doit comprendre des semis. Il est rappelé que les graines sont fournies gratuitement par l'Etat, sur demande adressée par les instituteurs aux inspecteurs forestiers d'arrondissement.

La Société vaudoise des forestiers a décidé de répartir des subsides aux pépinières scolaires suivantes :

Diplôme : 2 pépinières (Avenches et Pompaples).
Un livre : 4 pépinières (Carouge, Faoug, Sassel, l'Isle).
Subsides de fr. 15 : 3 pépinières (Aigle, Moudon, Molondin).
» » » 10 : 12 »
» » » 5 : 11 »
Aucun subside 8 »
Total . . . . 40 pépinières.

Pensions de retraite. A la fin de l'année 1909, le nombre des bénéficiaires de la pension de retraite était de 536, dont 63 orphelins.

Le montant des pensions payées s'élève à fr. 249 438.42; celui des contributions versées par le personnel enseignant à fr. 50 022.23.

Des pensions ont été accordées à 43 instituteurs et institutrices, veuves ou orphelins.

Ont pris fin les pensions de 44 membres du corps enseignant décédés, veuves d'instituteurs décédées, orphelins ayant atteint l'âge de 18 ans, etc.

Fournitures scolaires. — Il a été vendu en 1909.

a) *Carte murale du canton de Vaud* :

312 ex. de l'édition pour les écoles, solde en vente	1280 ex.
213 ex. de l'édition pour les bureaux »	272 ex.

b) *Guide méthodique pour le dessin :*

Solde de l'édition au 1er janvier 1909		1691 ex.
Vente aux Communes	14 ex.	
Vente à des libraires et particuliers	80 ex.	94 ex.
Solde de l'édition au 31 décembre 1909		1597 ex.

c) *Recueil de calcul pour les cours complémentaires (2me édition).*

Expédié aux Communes	6673 ex. (partie de l'élève).
Vendu à des particuliers	7 ex.
Total	6680 ex.

590 ex. de la partie du maître ont été expédiés aux communes, dont 15 pour les services du Département.

d) *Dictionnaire Larive et Fleury.*

Ensuite de la souscription ouverte, le nombre d'exemplaires livrés aux écoles primaires ou secondaires, à fr. 2.40 ou fr. 2 55 au lieu de fr. 3.50 s'est élevé à 14 11.

Le manuel J. Dutilleul et E. Ramé: les « Sciences physiques et naturelles », très clair, bien ordonné et suffisamment complet, a immédiatement conquis tous les suffrages. Le Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, l'a adopté et obtenu aux mêmes conditions.

On mentionne également la réimpression des « Récits d'histoire biblique, Nouveau Testament » de M. L. Emery, professeur, qui y a ajouté une troisième partie contenant un excellent « Résumé de l'Histoire du Christianisme ».

Voici pour clore ce chapitre un tableau résumé de la dépense concernant les fournitures courantes et les manuels pour l'exercice 1909.

Les 47098 élèves du canton ont coûté:

a) Fournitures courantes :	fr. 56 625.03	moyenne par	élève	fr. 1.20
b) Manuels	» 81 754.93	»	»	» 1.74
Total	fr. 138 379.96	»	»	» 2.94

La moyenne de dépense par élève est donc inférieure de fr. 0,36 à celle de l'exercice 1908.

Les fournitures pour travaux à l'aiguille ont coûté en moyenne fr. 1.70 par élève, soit en diminution de fr. 0.41 sur le précédent exercice.

Les fournitures spéciales pour le dessin ont occasionné une dépense générale de fr. 20 875.17 soit fr. 0.45 en moyenne par élève.

Enfin les classes primaires supérieures, qui ont un compte spécial au budget des dépenses de cette catégorie, émargent:

a) pour les fournitures générales courantes	fr. 917.40	soit fr. 2.09	en moyenne par élève.
b) les manuels	» 4434.02	» » 10.08	» »
Totaux	fr. 5341.42	» » 12.17	» »

Le nombre des élèves a passé de 280 en 1908 à 440 en 1909, augmentation 160 élèves.

Musée scolaire cantonal. Le nombre des prêts de tableaux muraux, diapositives, lanternes et vues stéréoscopiques, avec accessoires, ainsi que celui des volumes de la Bibliothèque pédagogique, vont sans cesse en augmentant. Ils étaient au total de 1860 en 1908 et s'élèvent à 2414 pour 1909. Le nombre des prêts de lanternes a quelque peu diminué par le fait que dans plusieurs localités on a fait l'acquisition d'un appareil à projections.

Grâce à l'activité de la Commission de la Société pédagogique romande, qui s'occupe de réunir chaque année des ouvrages pouvant être recommandés à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires, il a été possible d'organiser une exposition qui a été ouverte au public du 1er au 25 décembre, trois après-midi de chaque semaine. Cette exposition comprenait 308 ouvrages divers pour enfants de 10 à 16 ans, pour l'adolescence et même pour adultes.

Les délégués des cinq expositions scolaires permanentes de la Suisse se sont réunis, au mois d'avril, en assemblée générale à Auvernier. Le musée scolaire de Lausanne a été désigné comme Vorort pour l'année 1909-10. Une demande devait être adressée aux expositions scolaires de Lucerne et de Sion en vue d'obtenir leur adhésion à l'Union des expositions scolaires permanentes de la Suisse.

Institut des sourds-muets de Moudon. Cet utile établissement continue à prospérer sous la direction entendue de M. Forestier. L'année 1909 a débuté avec 22 élèves, soit 15 garçons et 7 filles; au 31 décembre, par suite de 4 départs et de trois admissions, il n'y avait que 21 enfants. Le personnel de l'établissement est toujours le même, soit un instituteur, deux institutrices et le directeur qui se partagent l'enseignement donné à l'Institut.

Les élèves reçoivent des leçons de français, d'histoire, de géographie, d'arithmétique et de dessin. L'enseignement est essentiellement oral. Les jeunes filles ont les travaux de couture et les garçons sont occupés à des travaux sur bois et

à la vannerie; en été, les uns et les autres sont appelés aux ouvrages du jardin. Les élèves ont cinq heures de leçons par jour, plus une heure le soir consacrée à la préparation des devoirs.

En 1909, le Département a fait visiter l'Institut par un spécialiste, M. le Dr Mermod, qui a dressé un rapport du plus haut intérêt sur la marche et la tenue de l'établissement, ainsi que les méthodes employées pour démutiser les jeunes sourds. Nous en citerons seulement ce court extrait qui rend hommage à la direction de l'école de Moudon ;

« L'excellence de l'organisation matérielle, dit l'éminent praticien, m'a tout d'abord agréablement surpris. On est heureux de constater que nos pauvres infirmes, déshérités sous tant de rapports sont dans des conditions hygiéniques parfaites, dans cet établissement modèle où l'air et la lumière ont été prodigués : dortoirs, salles d'études, salles de travaux en commun, partout règne une exquise propreté, un air de gaîté et de confort. »

« Les méthodes employées à Moudon sont les mêmes que celles en usage partout et qui ont fait leurs preuves. La principale est la *méthode orale* qui substitue à l'organe de l'ouïe, par l'étude de la parole, les sens du toucher et de la vue. La lecture et l'écriture sont enseignées en même temps que l'articulation. Les cahiers de la plupart des élèves sont bien tenus, quelques-uns fort bien, et pourraient servir de modèles à maints élèves de nos écoles primaires. »

« La méthode *orale* (lecture sur les lèvres) règne aujourd'hui partout sans conteste et rayonne dans tous les établissements; elle peut donner des résultats brillants chez les plus intelligents qui arrivent à s'exprimer avec une telle perfection qu'il faut une grande attention pour découvrir leur infirmité. »

La méthode *aurale*, fondée sur ce principe que le sourd ayant presque toujours conservé quelques vestiges d'audition, il s'agit de développer ces restes par des exercices systématiques. Cette méthode, plus scientifique que pratique, semble être oubliée, même en Allemagne, où seulement un ou deux établissements en font usage. A Moudon, on utilise exclusivement la méthode *orale*. « Dans une leçon, dit M. le Dr Mermod, nous avons vu un jeune élève écrire couramment sur le tableau noir un problème que lui dictait son institutrice, en répétant lui-même chaque phrase recueillie sur les lèvres de celle-ci. Il est vrai, ajoute-t-il, que cet enfant avait entendu autrefois et qu'il était devenu sourd accidentellement, assez tôt pour perdre complètement l'usage de la parole. »

Nous entrons dans tous ces détails avec d'autant plus de raison que l'école de Moudon est peu connue en dehors des cercles directement intéressés à sa bonne marche. Il nous a semblé que les renseignements qui précèdent seraient de nature à faire connaître au sein du corps enseignant une institution aussi bien dirigée et donnant des résultats aussi réjouissants. On sait qu'il existe à Moudon un institut pour sourds-muets, bien outillé, subventionné par l'Etat, mais on néglige les avantages qu'il pourrait procurer à nombre de déshérités. « Il est pénible de constater, dit encore le Dr Mermod, que dans notre pays on profite si peu de l'excellente école de Moudon: vingt-quatre élèves seulement, c'est trop peu; et encore faudrait-il soustraire de ce chiffre deux enfants idiots dont la place serait ailleurs. »

L'autorité supérieure déplore également que bon nombre de parents ne sachent pas ou ne veulent pas profiter, pour leurs enfants infirmes, d'une école mise à leur disposition. L'enquête sur les enfants anormaux et retardés a démontré qu'il y a dans nos écoles publiques 17 enfants atteints de surdité, 13 qui ont des défauts de parole et 3 atteints de bégaiement. Tous ces enfants auraient leur place dans cette école. Celle-ci atteindrait ainsi mieux son but et les efforts accomplis et les dépenses occasionnées ne le seraient pas en vain.

Conclusion. Nous voici au terme de l'aperçu que nous nous sommes proposé de donner pour 1909 du compte-rendu du Département. Si nous l'avons fait plus copieusement que l'an dernier, c'est que le rapport officiel renferme une foule de choses, de faits, de constatations du plus haut intérêt pour le corps enseignant. Celui-ci n'a que ce moyen d'être renseigné sur la marche générale de nos institutions scolaires. Le compte-rendu annuel envoyé, sauf erreur, aux Commissions scolaires, lui est rarement communiqué et bien des renseignements utiles, comme ceux concernant l'Institut de Moudon, restent enfouis dans les rapports qu'on reçoit et que souvent on ne lit pas. Nous persistons à regretter que le rapport du Département ne soit pas envoyé au corps enseignant, au moins un par localité, afin que les instituteurs et institutrices soient au courant du mouvement général de l'instruction publique. — Entrainés dans la machine scolaire en marche, nous sommes comme les passagers du navire, nous avons le sentiment que l'esquif vogue tantôt bien tantôt mal, mais nous ne distinguons pas ou nous distinguons mal le chemin parcouru. Nous avons cherché à donner une idée, bien imparfaite, hélas! des étapes franchies, du travail accompli du haut en bas de l'échelle. Puisse cette année déjà à moitié révolue marquer un progrès réel, non seulement dans l'instruction pour laquelle tant d'efforts et de dépenses sont vaillamment consentis, mais aussi dans l'éducation morale de la jeunesse de notre cher pays!

H. Gailloz.

⁂ **Société vaudoise des Anciens Normaliens.** — Les réunions de 1905 et 1906 ont eu lieu à Lausanne; celle de 1907, à Yverdon, avec 49 participants; celle de 1908, à Lausanne avec 38 participants; et celle de 1909, à Territet, avec 39 participants. Dans toutes ces réunions, la plus franche gaîté, une vraie fraternité, ont prouvé combien ces agapes sont goûtées et que l'on doit les perpétuer.

La Société comptait pour l'exercice 1904-1905, 92 sociétaires; pour 1908-1909, 107. Il y a donc un léger progrès; mais le nombre des Anciens Normaliens pourrait être plus grand, vu que 96 ne font pas encore partie de l'Association. Espérons que la convocation de 1910 amènera un recrutement marquant et réjouissant. *(Voir aux annonces.)*

La Société a pour but des réunions fraternelles et la discussion de questions intéressant la pédagogie.

Elle reçoit dans son sein tous les Normaliens sortis des études depuis 30 ans et plus : donc les plus jeunes, depuis 1880. Cette association a été fondée et inaugurée définitivement dans un banquet, à Lausanne, Hôtel de France, 1904. Le Comité d'initiative a été confirmé pour 4 ans, savoir : Clément-Rochat, président; Coderay Louis, vice-président; Berney Henri, secrétaire-caissier; Beausire

Louis et Vittoz Paul. Il est resté le même jusqu'à présent, sauf un membre : Louis Coderay, décédé et remplacé par Pelichet Louis.

Louis Pelet est passé vice-président.

JURA BERNOIS — **Société cantonale des Instituteurs Bernois.** — Sous la date du 10 août, M. Albert Baumgartner, instituteur à Bienne, membre du Comité cantonal de la Société des instituteurs Bernois, nous écrit que « dans sa dernière séance, le comité cantonal du B. L. V. a réussi à mettre un terme au conflit Schläfli-Troesch : la paix a été conclue et l'on s'est engagé, de côté et d'autre, à *ne plus rien écrire dans les journaux à ce sujet.* »

Malgré cette décision solennelle, qui a eu probablement l'assentiment de M. Baumgartner, celui-ci nous prie de bien vouloir en informer les lecteurs de l'*Educateur*. Il nous charge, en outre, de veiller à ce que rien ne soit publié dans l'organe de la Société pédagogique Jurassienne, en réponse à l'article de Mlle Berthe Piquerez et Albert Baumgartner (*Educateur du 6 août, page 469*), qui puisse rallumer le conflit ayant éclaté entre les deux directeurs de la Société cantonale des Instituteurs.

Nous ferons observer que l'*Educatenr* ne s'est pas occupé du conflit en question, que seuls Mlle Piquerez et M. Baumgartner ont bien voulu communiquer aux collègues leur attitude dans le Comité cantonal. Le *Berner Schulblatt* a consacré une vingtaine d'articles à cette affaire pénible ; plusieurs sont signés de MM. Hans Schmid, O. Läuffer, Leuthold, Leuenberger, Troesch, T. Schälfli ; sans compter les anonymes qui foisonnent. Nous pensions résumer d'une façon impartiale, pour les lecteurs de l'*Educateur*, les diverses phases de cette lutte épique, quitte peut-être à être interpellé grossièrement par M. Schläfli, qui nous conseillait récemment « d'inspecter régulièrement » nos classes au lieu de rectifier les erreurs du *Bulletin* sur la campagne qui, dans le Jura, a précédé l'acceptation de la loi du 31 octobre 1909 concernant les augmentations du traitement des instituteurs. Il est bon que la trêve ait fait suite à la guerre, et nous comprenons que M. Baumgartner tienne à ce qu'on ferme la parenthèse qu'il a ouverte dans les colonnes de ce journal. Le corps enseignant primaire bernois a tout intérêt à travailler en paix à sa mission éducative. La considération dont il jouit et l'influence dont il a besoin sont trop précieuses pour les mettre en jeu dans dans de vulgaires rivalités personnelles. C'est ce qu'ont toujours compris la rédaction de l'*Educateur* et ses collaborateurs. H. Gobat.

NEUCHATEL. — **A propos de colonies de vacances.** — Au moment ou l'on s'occupe tant de préserver l'enfance et de lui accorder toutes sortes de privilèges, il y a lieu de s'émouvoir sérieusement de la note pessimiste qui domine dans le rapport, — distribué à un nombre restreint d'exemplaires, — fait à la suite des séjours à Bellevue sur Bevaix, des colonies de vacances de Neuchâtel. 276 enfants ont passé quelques semaines — entre trois et quatre — dans la belle propriété, sous la direction d'un instituteur, M. Matthey, de Serrières et de deux institutrices.

Il semble pourtant que dans une œuvre aussi noble, aussi profitable, on ne devrait rencontrer que des encouragements. Et on lit dans le rapport sus-mentionné :

« *La mentalité de plusieurs m'a dérouté cette année. Je mentionnais, l'an dernier, le mensonge comme le défaut capital de nos garçons. Hélas! à celui-là, ajoutez le vol, la grossièreté, l'indiscipline la plus déplorable. Et au sujet des fillettes les appréciations ne sont pas plus favorables. La deuxième colonie nous a donné le plus de peine pour la discipline, par suite d'un mauvais exemple que donnaient quelques fillettes mal élevées et grossières* ».

Où faut-il chercher la cause de cette déplorable éducation ? Beaucoup de parents se relâchent déplorablement dans l'exercice de leurs devoirs, et ne se préoccupent en aucune manière de l'éducation de leurs enfants. Ici encore se justifie l'argument qu'un orateur suisse allemand développait fort justement à Saint-Imier pendant la discussion au sujet de la juridiction spéciale pour enfants. Que les mères restent au foyer et l'éducation de l'enfance en bénéficiera. Les autorités scolaires, les associations diverses se préoccupant des enfants, le corps enseignant enfin, devraient sentir dans leur activité la collaboration des parents. A Neuchâtel, on se préoccupe de créer pendant les vacances des places de jeux avec des surveillants, des promenades attrayantes et instructives et, pour l'hiver, des récréations hygiéniques tentant ainsi d'enrayer la décadence morale de l'enfance. L'apparition d'un rapport aussi décourageant méritait d'être signalée et il faut espérer que toutes les entreprises poursuivant un but aussi intéressant n'auront pas à enregistrer d'aussi déconcertants résultats. L. Quartier.

⁂ **Au Conseil d'Etat.** — On annonce que M. E. Quartier-la-Tente, chef du département de l'instruction publique, qui avait dû abandonner ses fonctions pour quelques mois, pour raisons de santé, a repris la direction de son département, que dirigeait par intérim M. le Conseiller d'Etat, Dr Pettavel.

Qu'il reçoive nos félicitations les plus sincères pour son heureux rétablissement. L. Q.

CROQUIS DE CONGRÈS.

A minuit.

Les drapeaux pleurent de tous leurs plis l'eau de la plus récente averse. Les mares boueuses sur la route n'ont pas encore disparu, et quelques-unes seulement d'entre elles se dénoncent en reflétant les lumières des reverbères qu'on a laissé allumés. Minuit sonne, et les douze coups descendent de l'antique clocher de St-Imier ; de la cantine, où l'assistance va diminuant, trois congressistes sortent ; ils se donnent le bras, partisans convaincus des sociétés d'appui mutuel. (Ne pensez pas, au moins, amis lecteurs, que cet appui était nécessaire à la stabilité de nos compères, ce serait méconnaître leur souci des convenances.) Ils s'orientent afin de trouver la Rue de la Société, où loge l'un des trois. Mais, soit par manque d'habitude, soit que le soir les rues changent d'aspect, ils doivent faire plusieurs détours pour se mettre dans le bon chemin.

— Bon Dieu des pédagogues ! implore celui qui marche au milieu, permets que dans le dédale de ces rues tortueuses... (Il met ici délibérement le pied dans une mare insoupçonnée..., ce qui lui fait ajouter) et si marécageuses, le plus obscur de tes serviteurs trouve bientôt le toit hospitalier qui devra l'abriter cette nuit.

Mais, apparemment, la prière reste sans grande efficace, car, arrivés à la bifurcation de deux routes, l'indécision est grande.

— Que faire, mon frère ?

— Où donc compères, se trouve la rue qui s'intitule, de la Société ?

— J'y suis, venez, je reconnais les lieux. Et tous trois passent devant un hôtel tout illuminé dans lequel on s'amuse encore joliment. Mais, vaillants, forts dans la tentation, les trois amis continuent leur route. Enfin, ils arrivent, mais embarras cruel, énigme troublante, quatre maisons absolument semblables, de la même grisaille, se suivent.

— Tiens ! ce sont des jumelles ! Laquelle est-ce ? Je me souviens fort bien que ce n'est pas la première, ni la dernière...

— Attends ! j'ai mon numéro sur une carte. Tandis qu'il explore avec une sage lenteur chacune de ses vastes poches pour y atteindre le morceau de carton indicateur ; un brave toutou s'approche et flaire avec circonspection les talons des trois chercheurs de logement. Quelques personnes se hâtent vers la maison, et on voit sous la pluie qui vient de recommencer les parapluies s'ouvrir. Involontairement, l'un des plus flairés lève le pied et le toutou s'enfuit... Enfin, le précieux carton est extrait d'une poche de la redingote, et le précieux numéro reconnu.

— Ah m'y voilà ! Quelle veine ! Introduire la clef dans la serrure, puis serrer les mains tendues ne prend qu'un instant. Et, pendant que les deux accompagnants s'en allaient, ils entendent une fenêtre s'ouvrir, puis la voix amie articuler : « Dieu des pédagogues, merci, j'ai trouvé un bon lit ! » Et, tandis que du clocher antique tombait la demie de l'heure première du jour nouveau, ils se sont arrêtés, ont encore échangé quelques mots, puis ont pris chacun la direction de la maison qui les avait accueillis. Et c'est ainsi qu'à minuit, conséquence inattendue d'un congrès pédagogique romand, trois amitiés se sont scellées qui dureront bien des années, et qui seront évoquées avec agrément lors des prochains congrès. L. Q.

PENSÉES

Il vaut mieux savoir peu et bien, même ignorer, que de savoir mal.

DIDEROT.

L'instruction ne crée pas plus l'intelligence et la vie morale que la culture ne crée le terrain. M. DUGARD. *L'évolution contre l'éducation.*

Pour que l'éducation publique contribuât plus qu'elle ne le fait aujourd'hui à l'évolution progressive des élèves, il faudrait cesser de l'affaiblir en admettant dans les classes primaires des enfants incapables d'y bénéficier des études, et en laissant encombrer l'enseignement secondaire par une foule d'élèves qui n'y ont d'autres titres que l'aisance de leurs familles. Suivant le mot de Platon, rappelé par Montaigne, « il faut colloquer les enfants non selon les facultés de leur père, mais selon les facultés de leur âme ». M. DUGARD, Hid.

PARTIE PRATIQUE

LES LIVRES ET L'OBSERVATION

(Extrait des *Souvenirs entomologiques* de J.-H. Fabre. — Ch. Delagrave, éditeur.)

La science des livres est une médiocre ressource dans les problèmes de la vie; à la riche bibliothèque est ici préférable l'assidu colloque avec les faits. En bien des cas, il est excellent d'ignorer; l'esprit garde sa liberté d'investigation et ne s'égare pas en des voies sans issue, suggérées par la lecture. Encore une fois, je viens d'en faire l'expérience.

Un mémoire d'anatomie, œuvre d'un maître cependant, m'avait appris que le scorpion languedocien a charge de famille en septembre. Ah ! que j'aurais mieux fait de ne pas le consulter ! C'est bien avant cette époque, sous mon climat du moins ; et, comme l'éducation est de brève durée, je n'aurais rien vu si j'avais attendu le mois de septembre. Une troisième année de surveillance s'imposait; fastidieuse d'attente, pour assister enfin au spectacle que je prévoyais de haut intérêt. Sans des circonstances exceptionnelles, je laissais passer la fugace occasion, je perdais un an, et peut-être j'abandonnais la question.

Oui, l'ignorance peut avoir du bon; loin des chemins battus le nouveau se rencontre. Un de nos plus illustres maîtres, qui ne se doutait guère de la leçon donnée, me l'avait appris autrefois. A l'improviste, un jour, sonnait à ma porte Pasteur, celui-là même qui devait acquérir bientôt célébrité si grande. Son nom m'était connu. J'avais lu du savant le beau travail sur la dissymétrie de l'acide tartrique; j'avais suivi avec le plus vif intérêt ses recher- sur la génération des Infusoires.

Chaque époque a sa lubie scientifique; nous avons aujourd'hui le transformisme, on avait alors la génération spontanée. Avec ses ballons stériles ou féconds à volonté, avec ses expériences superbes de rigueur et de simplicité, Pasteur ruinait pour toujours l'insanité qui, d'un conflit chimique au sein de la pourriture, prétendait voir surgir la vie.

Au courant de ce litige si victorieusement élucidé, je fis de mon

mieux accueil à l'illustre visiteur. Le savant venait à moi tout le premier pour certains renseignements. Je devais cet insigne honneur à ma qualité de confrère en physique et chimie. Ah ! le petit, l'obscur confrère !

La tournée de Pasteur dans la région avignonnaise avait pour objet la sériciculture. Depuis quelques années, les magnaneries étaient en désarroi, ravagées par des fléaux inconnus. Les vers, sans motifs appréciables, tombaient en déliquescence putride, se durcissaient en pralines de plâtre. Le paysan atterré voyait disparaître une de ses principales récoltes ; après bien des soins et des frais, il fallait jeter les chambrées au fumier.

Quelques paroles s'échangent sur le mal qui sévit ; et, sans autre préambule :

— Je désirerais voir des cocons, fait mon visiteur, je n'en ai jamais vus, je ne les connais que de nom. Pourriez-vous m'en procurer ?

— Rien de plus facile. Mon propriétaire fait précisément le commerce des cocons, et nous sommes porte à porte. Veuillez m'attendre un instant, et je reviens avec ce que vous désirez.

En quatre pas, je cours chez le voisin, où je me bourre les poches de cocons. A mon retour, je les présente au savant. Il en prend un, le tourne, le retourne entre les doigts ; curieusement il l'examine comme nous le ferions d'un objet singulier venu de l'autre bout du monde. Il l'agite devant l'oreille.

— Cela sonne, dit-il tout surpris, il y a quelque chose là-dedans.

— Mais oui.

— Et quoi donc ?

— La chrysalide.

— Comment la chrysalide ?

— Je veux dire l'espèce de momie en laquelle se change la chenille avant de devenir papillon.

— Et dans tout cocon il y a une de ces choses-là ?

— Evidemment, c'est pour la sauvegarde de la chrysalide que la chenille a filé.

— Ah !

Et, sans plus, les cocons passèrent dans la poche du savant, qui devait s'instruire à loisir de cette grande nouveauté, la chrysalide. Cette magnifique assurance me frappa. Ignorant chenille, cocon, chrysalide, métamorphose, Pasteur venait régénérer le ver à soie. Les antiques gymnastes se présentaient nus au combat. Génial lutteur contre le fléau des magnaneries, lui pareillement accourait à la bataille tout nu, c'est-à-dire dépourvu des plus simples notions sur l'insecte à tirer de péril. J'étais abasourdi; mieux que cela, j'étais émerveillé.

Je le fus moins de ce qui suivit. Une autre question préoccupait alors Pasteur, celle de l'amélioration des vins par le chauffage. En un brusque changement de causerie:

— Montrez-moi votre cave, fit-il.

Lui montrer ma cave, ma cave à moi, chétif, qui naguère avec mon dérisoire traitement de professeur, ne pouvais me permettre la dépense d'un peu de vin, et me fabriquais une sorte de piquette en mettant fermenter dans une jarre une poignée de cassonade et des pommes râpées! Ma cave! Montrer ma cave! Pourquoi pas mes tonneaux, mes bouteilles poudreuses, étiquetées suivant l'âge et le crû! Ma cave!

Tout confus, j'esquivais la demande, je cherchais à détourner la conversation. Mais lui, tenace:

— Montrez-moi votre cave, je vous prie.

A telle insistance, nul moyen de résister. Du doigt, je désigne dans un coin de la cuisine une chaise sans paille, et sur cette chaise une dame-jeanne d'une douzaine de litres.

— Ma cave, la voilà, monsieur.

— Votre cave, cela?

— Je n'en ai pas d'autre.

— C'est tout?

— Hélas! oui, c'est tout.

— Ah!

Pas un mot de plus; rien autre de la part du savant. Pasteur, cela se voyait, ne connaissait pas ce mets aux fortes épices que le populaire nomme la *vache enragée*. Si ma cave, la vieille chaise et la dame-jeanne sonnant creux, se taisait sur les ferments à com-

battre par le chauffage, elle parlait éloquemment d'une autre chose que mon illustre visiteur parut ne pas comprendre. Un microbe lui échappait, et des plus terribles : celui de la mauvaise fortune étranglant le bon vouloir.

Malgré la malencontreuse intervention de la cave, je n'en suis pas moins frappé de sa sereine assurance. Il ne sait rien de la transformation des insectes ; pour la première fois il vient de voir un cocon et d'apprendre que dans ce cocon il y a quelque chose, ébauche du papillon futur : il ignore ce que sait le moindre écolier de nos campagnes méridionales ; et ce novice, dont les naïves demandes me surprennent tant, va révolutionner l'hygiène des magnaneries ; il révolutionnera de même la médecine et l'hygiène générale.

Son arme est l'idée, insoucieuse des détails et planant sur l'ensemble. Que lui importent métamorphoses, larves, nymphes, cocons, pupes, chrysalides, et les mille petits secrets de l'entomologie ! En son problème, peut-être, convient-il d'ignorer tout cela. Les idées conservent mieux leur indépendance et leur audacieuse envolée ; les mouvements seront plus libres, affranchis des lisières du connu.

Encouragé par le magnifique exemple des cocons sonnants aux oreilles étonnées de Pasteur, je me suis fait une loi d'adopter la méthode ignorante dans mes recherches sur les instincts. Je lis très peu. Au lieu de feuilleter des livres, dispendieux moyen qui n'est pas à ma portée, au lieu de consulter autrui, je me mets en opiniâtre tête-à-tête avec mon sujet jusqu'à ce que je parvienne à le faire parler. Je ne sais rien. Tant mieux, mes interrogations ne seront que plus libres, aujourd'hui dans un sens, demain dans le sens opposé, suivant les éclaircies obtenues. Et si, par hasard j'ouvre un livre, j'ai soin de laisser dans mon esprit une case largement ouverte au doute, tant le sol que je défriche se hérisse de folles herbes et de ronciers.

Faute d'avoir pris cette précaution, voici que j'ai failli perdre une année. Sur la foi de mes lectures, je n'attendais pas avant septembre la famille du Scorpion languedocien, et je l'obtiens à l'improviste en juillet. Cet écart entre la date réelle et la date prévue, je le mets

sur le compte de la différence de climat : j'observe en Provence, et mon informateur, Léon Dufour, observait en Espagne. Malgré la haute autorité du maître, j'aurais dû me tenir sur mes gardes. Ne l'ayant pas fait, je manquais l'occasion si, de fortune, le vulgaire scorpion noir ne m'avait renseigné. Ah ! que Pasteur avait raison d'ignorer la chrysalide !

Notre pays. (Leçon III.)

Les pouvoirs et les droits des citoyens suisses.

A. Il n'y a pas de société sans *règlements* ou *statuts*. Montrer les règlements et statuts d'une société de laiterie, de tir aux armes de guerre, de gymnastique, etc...

Pourquoi faut-il des règlements ? Parce qu'il faut de l'ordre. Pour que chacun sache bien quels sont ses droits et ses devoirs, ce qu'il peut attendre de la société, les avantages qu'il retire du fait d'en être membre, et aussi ce qu'il doit à la société, les sacrifices d'argent et de peine auxquels il faut consentir pour faire vivre et pour honorer cette société.

La Suisse est une société (confédération : alliance) composée de 22 sociétés (les 22 cantons) qui se sont unies pour s'entr'aider. Et chacune de ces 22 associations est, à son tour, une société d'hommes vivant en commun : Vaudois, Genevois, Neuchâtelois, Valaisans, etc...

La Suisse a un règlement, les cantons aussi. On appelle ces règlements des constitutions : la Constitution fédérale, pour la Suisse, les constitutions cantonales, pour les cantons.

Quand on veut savoir quels avantages chaque canton suisse retire du fait d'être *confédéré* (uni), quand on veut connaître les devoirs des cantons vis-à-vis de la grande société fédérale, les droits et les devoirs des citoyens vis-à-vis de la Suisse ou vis-à-vis de leur canton, on consulte la Constitution fédérale ou cantonale.

B. Parmi toutes les dates importantes de l'histoire suisse, il faut retenir celle de 1848. C'est en effet en cette année-là qu'ont été votés les règlements de la Société suisse, la Constitution fédérale qui nous lie et nous protège tous aujourd'hui et qui a été corrigée en 1874.

Depuis cette date, la Suisse forme vraiment une société bien unie qui peut défendre ses biens et ses droits par une armée, et fixer elle-même les dépenses qu'elle compte faire pour vivre et faire prospérer son industrie, son commerce, ses citoyens.

Tous les citoyens suisses doivent apprendre à connaître la Constitution de leur pays. (S'en procurer une pour le degré supérieur de nos classes primaires.) C'est pour cela que les garçons étudient l'instruction civique. (Les filles feraient bien de connaître un peu mieux l'organisation de notre patrie). Quiconque veut être un bon citoyen doit aimer l'étude de cette belle société qui a pour drapeau la croix blanche sur fond rouge.

C. Nous ne pouvons pas étudier dans cette leçon la Constitution fédérale, mais nous allons examiner ensemble pourquoi les citoyens suisses peuvent être heureux

et reconnaissants de vivre sous le régime de la Constitution de 1848. Peu de pays offrent à leurs citoyens autant d'*avantages* et leur accordent autant de *pouvoirs* que la Suisse.

Quels sont les droits des membres d'une société de tir ou de gymnastique, par exemple ? Ils peuvent *choisir* le comité qui la dirige, demander la *modification d'un règlement*, s'opposer à une *dépense* ou au contraire l'approuver, dire leur opinion sur une *proposition* faite par un autre membre ou par le comité et la défendre par un discours, etc...

Que diriez-vous si vous étiez membre d'une société de chant qui vous demanderait de payer une cotisation assez forte, de chanter aux répétitions, et qui ne vous donnerait aucun droit quelconque ?

Eh bien, il existe encore, en Europe, de grands *Etats* où les citoyens ont le devoir de payer les *impôts* (lesquels paye votre père ?), d'être soldats et de défendre leur pays, mais où ils n'ont pas le droit de choisir leurs chefs, de voter les dépenses ou de s'opposer à ce qu'elles soient faites, etc...

Dans d'autres pays, c'est un peu différent. Ainsi en Belgique, en Angleterre, par exemple, les citoyens ont bien le droit de choisir leurs chefs. Tous les six ans (ou moins ou plus), ils déposent dans l'urne les noms de ceux qu'ils voudraient voir à la tête de leur société. Ces chefs font ensuite les lois, les règlements, votent les dépenses, les impôts, décident des guerres, et les citoyens n'ont qu'à exécuter la volonté de leurs élus. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de ne pas renommer, aux élections suivantes, les chefs dont ils ne sont pas satisfaits.

En Suisse, tout citoyen âgé de vingt ans a le droit de voter dans son village, dans son canton, dans la Confédération et dispose *d'une seule voix*. Dans d'autres pays, les uns n'ont qu'une voix, les autres 2 (quand ils sont propriétaires), les autres 3 ou même 4.

D. Et quel usage le citoyen suisse peut-il faire de son droit de vote ?

Dans le canton de Zurich, par exemple, les électeurs peuvent nommer leurs députés aux Chambres fédérales, les conseillers du canton, les juges de paix, les préfets, les pasteurs, les instituteurs, les conseillers scolaires, etc. Ils peuvent refuser ou accepter les lois votées par les Conseils fédéraux ou cantonaux. (Cherchez, en demandant à votre père ou à une de vos connaissances possédant le droit de vote, quels sont les usages qu'ils peuvent faire et qu'ils ont fait dernièrement de ce droit et notez cela pour la prochaine leçon.)

E. Lorsque les chefs de la Suisse (gouvernement) ont voté une loi (loi sur la prohibition du phosphore blanc toxique dans la préparation des allumettes), les citoyens suisses peuvent demander que cette loi soit soumise au peuple. C'est ce qu'on appelle le *referendum*. (Expliquer le mécanisme par un exemple concret.) Ou lorsque les citoyens veulent une loi (pour prohiber l'absinthe, par exemple), ils demandent au gouvernement d'en soumettre une au vote populaire. C'est ce qu'on appelle le droit d'*initiative*.

Dans les pays voisins de la Suisse, quand une loi ne plait pas aux citoyens, quand le gouvernement mécontente le pays, les électeurs n'ont d'autre ressource que de ne pas renommer ses élus aux élections suivantes. Ou bien alors le gouvernement démissionne (on dit qu'il est renversé).

En Espagne, en Italie, en France, le gouvernement change très souvent. Cherchez quels sont les inconvénients de ces fréquentes mutations. (Quels sont les inconvénients pour une société des changements trop fréquents de son Comité ?) En Suisse, les chefs élus par le peuple détiennent en général le pouvoir plus longtemps. Les conseillers fédéraux Deucher, Welti, Schenk ont été nos chefs pendant plus de 25 ans.

Ainsi les citoyens suisses *qui le veulent* (personne n'est forcé à cela) peuvent prendre une part très grande, très active aux affaires de leur pays. La Constitution leur donne beaucoup de droits et des droits que presque tous les pays civilisés leur envient.

Il faut être reconnaissant envers les hommes qui ont organisé notre patrie; apprendre à faire un usage intelligent de nos droits et nous en rendre dignes par une conduite qui puisse servir de modèle à nos concitoyens.

Questions.

1° Quels avantages notre canton retire-t-il du fait de s'être associé à d'autres cantons ?

2° Pourquoi est-il encore plus nécessaire d'être instruit et bien élevé quand on est citoyen suisse que si on est citoyen d'un pays où le droit de vote n'existe pas ou existe peu ?

3° Pourquoi certains pays donnent-ils à leurs citoyens 2 voix quand ils sont propriétaires ? Est-ce toujours juste ?

4° Comment peut-on avoir une influence sur la marche de son pays autrement qu'en exerçant un droit de vote ?

5° Pourquoi exige-t-on qu'un referendum soit appuyé par 50 000 citoyens ? Pourquoi chacun ne pourrait-il pas demander, puisque chacun peut voter ?

L. S. P.

LANGUE FRANÇAISE

L'imparfait (Suite).

VII. — Les Francs.

Les Francs relevaient et rattachaient sur le sommet du front leurs cheveux d'un blond roux, qui formaient une espèce d'aigrette et retombaient par derrière en queue de cheval. Leur visage était entièrement rasé, à l'exception de deux longues moustaches qui leur tombaient de chaque côté de la bouche. Ils portaient des habits de toile, serrés au corps et sur les membres, avec un large ceinturon auquel pendait l'épée. Leur arme favorite était une hache à un ou deux tranchants, dont le fer était épais et acéré et le manche très court. Ils commençaient le combat en lançant de loin cette hache, soit au visage, soit contre le bouclier de l'ennemi et rarement ils manquaient d'atteindre l'endroit précis où ils voulaient frapper.

Augustin Thierry.

Conjuguer : Je visais le visage et je lançais ma hache. — Je manquais rarement l'endroit où je voulais frapper.

VIII. — Le Tournoi.

On construisait une enceinte en charpente où les chevaliers tournoyaient en essayant de se frapper mutuellement, et on l'entourait de galeries tapissées où se plaçaient les spectateurs.

Au son des trompettes, les adversaires s'avançaient par les deux extrémités de l'enceinte ; ils échangeaient un salut, s'éloignaient ensuite l'un de l'autre, puis ils s'élançaient de toute la force de leurs chevaux et se heurtaient violemment.

Ceux qui se tenaient le plus solidement en selle, qui portaient les meilleurs coups, qui paraient le mieux, étaient proclamés vainqueurs.

D'après Jost et Braeunig. — Lectures pratiques, Hachette, éditeur.

Conjuguer à l'imparfait les verbes pronominaux.

Faire trouver le sujet de la dernière proposition principale et des subordonnées qui en dépendent.

Chercher quelques phrases sur le modèle : On construisait une enceinte *où* les chevaliers tournoyaient.

Conjuguer oralement : J'allais à la forêt où je ramassais du bois mort. — Je marchais dans la neige où j'avançais lentement.

IX. — Pauvres serfs.

Le seigneur qui se croyait lésé, à tort ou à raison, s'armait, montait à cheval avec ses hommes ; souvent sans avertir, tout à coup, il fondait sur les terres de son ennemi. Puisqu'il cherchait la bataille, c'est qu'il se sentait le plus fort, évidemment. L'autre, attaqué, se défendait ; serré de près, il se refugiait dans son château. Là, il était en sûreté. Alors, que pouvait l'agresseur ? « Eh bien, je vais ravager sa terre ! ». Ainsi il disait, ainsi il faisait. Il tombait chez les paysans sans défense, les serfs de son ennemi ; il pillait, il massacrait. Pour nuire à cet ennemi, il lui tuait ses gens, lui brûlait ses villages, lui foulait ses récoltes, mettait tout à sac, et s'en retournait de ce qu'il avait pu prendre ; c'était un noble butin de guerre.

L'homme ainsi ruiné attendait sa revanche. Le moment venu, il ravageait, à son tour, le domaine de son agresseur. Et c'était toujours sur le malheureux paysan que retombaient ruine et dommage : quand on voulait battre le seigneur, c'est sur le serf qu'on frappait. D'après Ch. Delon. — Les paysans.

Mettre la première partie de cette dictée au pluriel, ou à la première personne du singulier. Eug. M.

PENSÉE

Tout ce que les lois exigent, ce que les mœurs recommandent, ce que la conscience inspire, se trouve renfermé dans cet axiome si connu et si peu développé : « Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait. » L'observation exacte et précise de cette maxime fait la *probité*. « Faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait. » Voilà la *vertu*. Brauzée.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

251

INSTITUTEURS : Lausanne (3 postes) fr. 2600 à 3200 suivant années de service dans le canton, pour toutes choses : 2 septembre. — **TREY :** fr. 1600 plus logement, jardin et verger, 3 s. bois et 100 fagots ; à charge de chauffer la salle d'école ; 2 septembre. — **CULLY :** fr. 1600 ; augmentation de fr. 50, jusqu'à concurrence de fr. 200, par 5 années de service dans le canton ; indemnité de fr. 300 pour logement ; plantage ; 9 septembre,

INSTITUTRICES : Lausanne : (Ecole enfantine) fr. 1200 à 1800 suivant années de service dans le canton pour toutes choses ; 2 septembre. — **St-Sulpice :** fr. 1000 ; indemnité de fr. 200 pour logement et plantage plus le combustible nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 9 septembre. — **Les Monts de Corsier** (semi enfantine) ; enseignement des travaux à l'aiguille à la première école , fr. 800 plus logement ; 13 septembre.

Ecole supérieure et Gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne

Un poste de **maître ou maîtresse d'anglais** est au concours.

Fonctions : 13 à 14 heures de leçons hebdomadaires (3 au Gymnase pour l'année scolaire 1910-1911).

Traitement (suivant les années de service dans le canton) :

a) pour un maître : 170 à 200 fr. l'heure annuelle au Gymnase et 150 à 180 fr. à l'Ecole supérieure ;

b) pour une maîtresse : 120 à 150 fr. l'heure annuelle au Gymnase et 100 à 130 fr. à l'Ecole supérieure.

Adresser les inscriptions, avec les certificats et diplômes nécessaires, au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 2me service, jusqu'au 5 septembre 1910 à 6 heures du soir.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

FONDATION BERSET-MULLER

A l'Asile de Melchenbuhl près de Berne qui a été agrandi dernièrement il y a de nouveau des places vacantes. Cet établissement est destiné aux instituteurs et institutrices âgés de 55 ans, ayant pratiqué l'enseignement en Suisse pendant 20 ans au moins, et aux veuves des instituteurs.

Les demandes d'admission accompagnées d'un acte d'origine, d'un acte de naissance, d'un certificat de bonnes mœurs, d'un certificat médical et des certificats constatant l'enseignement pratiqué en Suisse pendant 20 ans doivent être adressées à M. le Directeur Schenk, à Berne, jusqu'au **17 Septembre.**

Pour les réglements avec des indications plus détaillées s'adresser à la Chancellerie du Département de l'Intérieur. (H 6663 Y) **La Commission**

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES ANCIENS NORMALIENS

Réunion et banquet le 17 septembre à midi, à l'Hôtel de France, Lausanne. Tous les Normaliens sortis des études depuis 30 ans et plus y sont cordialement invités.

Heureuse coïncidence avec l'Exposition agricole. Inscription avant le 10, chez H. Berney, secrétaire à Renens.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

VÊTEMENTS

Tissus anglais, français, suisse.

DRAPERIE

COSTUMES SUR MESURE SOIGNÉ

10 % aux membres de la **S. P. V**

Tous nos prix sont marqués en chiffres connus, sans majoration pour escompte spécial.

Ecoles normales du Canton de Vaud

Les examens complémentaires pour l'obtention du brevet de capacité en vue de l'enseignement primaire auront lieu à Lausanne dès le 22 septembre, à 8 heures du matin.

Les aspirants et aspirantes doivent adresser leurs demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique, 2me exercice, jusqu'au 17 septembre prochain, à 6 heures du soir.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

H 34446 L

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

Vacances : Maître de français, diplômé.

H 3094 Lz. **S'adresser : Schmiedgasse 16, à Zoug.**

Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.

Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. **14.939.000**.

Fonds total plus de fr. **112.938.000**. **Assurances en cours** plus de fr. **226.005.000**

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer **a l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit!** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GŒBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm. / en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes **l'Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —

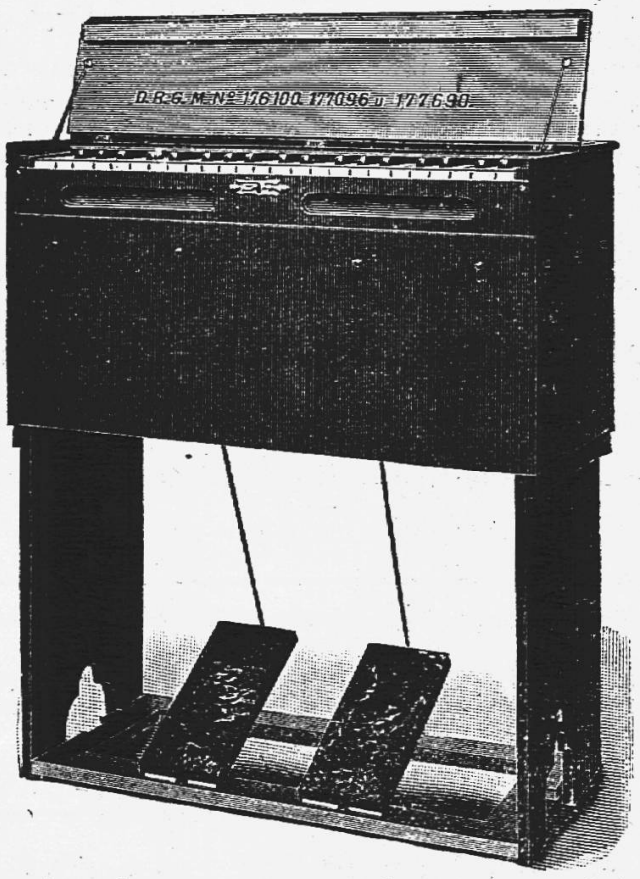

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FŒTISCH FRÈRES (S.A.)

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVIme ANNÉE. — Nos 36-37. LAUSANNE — 17 Septembre 1910.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELUIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Ville de Lausanne.

Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles.

Un poste de maître ou maîtresse d'anglais est au concours.

En modification de l'avis paru dans la *Feuille des Avis Officiels*, les 17 juillet, 8 et 10 août, le concours est prolongé jusqu'au 20 septembre 1910, à 6 heures du soir, aux conditions ci-après :

Fonctions : 13 à 14 heures de leçons hebdomadaires (3 au Gymnase pour l'année scolaire 1910-1911) et, au minimum, 14 heures dans la division inférieure et 6 au Gymnase, dès l'année scolaire 1911-1912.

Traitement pour un maître : Gymnase, 170 à 200 fr. l'heure annuelle; Ecole supérieure, 150 à 180 fr. l'heure annuelle.

Traitement pour une maîtresse : Gymnase, 120 à 150 fr. l'heure annuelle; Ecole supérieure, 100 à 150 fr. l'heure annuelle; le tout suivant les années de services dans le Canton.

Adresser les offres de service, accompagnées de certificats et diplômes au Département de l'Instruction publique, 2me service, jusqu'au 20 septembre 1910, à 6 h. du soir.

R. Spörri, Opticien

Bienne

recommande son stock permanent

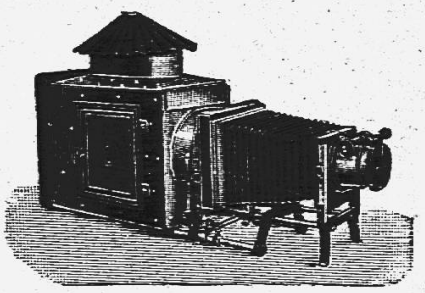

D'APPAREILS DE PROJECTIONS

pour écoles, sociétés et conférences. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projections, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition. H 15 40 U

Ecoles normales du Canton de Vaud

Les examens complémentaires pour l'obtention du brevet de capacité en vue de l'enseignement primaire auront lieu à Lausanne dès le 22 septembre, à 8 heures du matin.

Les aspirants et aspirantes doivent adresser leurs demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique, 2me exercice, jusqu'au 17 septembre prochain, à 6 heures du soir.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

H 34446 L

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

Vacances : Maître de français, diplômé.

H 3094 Lz. **S'adresser : Schmiedgasse 16, à Zoug.**

LE ROMAN ROMAND

Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus *célèbres écrivains romands*, tel est le but de cette collection.

Dans le „ Roman Romand " paraîtront

successivement les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans.

Chaque numéro, du prix net de **60 centimes** contiendra la

matière d'un grand roman complet.

Demandez les Nos parus :

N° 1. **Auguste BACHELIN.** La Carrochonne. — La Marquise.
N° 2. **Philippe MONNIER.** Nouvelles.
N° 3. **Edouard ROD.** Scènes de la vie suisse.

Pour paraître en 1910 :

N° 4 **L. Favre.** Jean des Paniers.
N° 5 **Alf. Ceresole.** Le Journal de Jean-Louis.
N° 6 **T. Combe.** Le Mari de Jonquille.
N° 7 **Mme de Montolieu.** Les Châteaux suisses

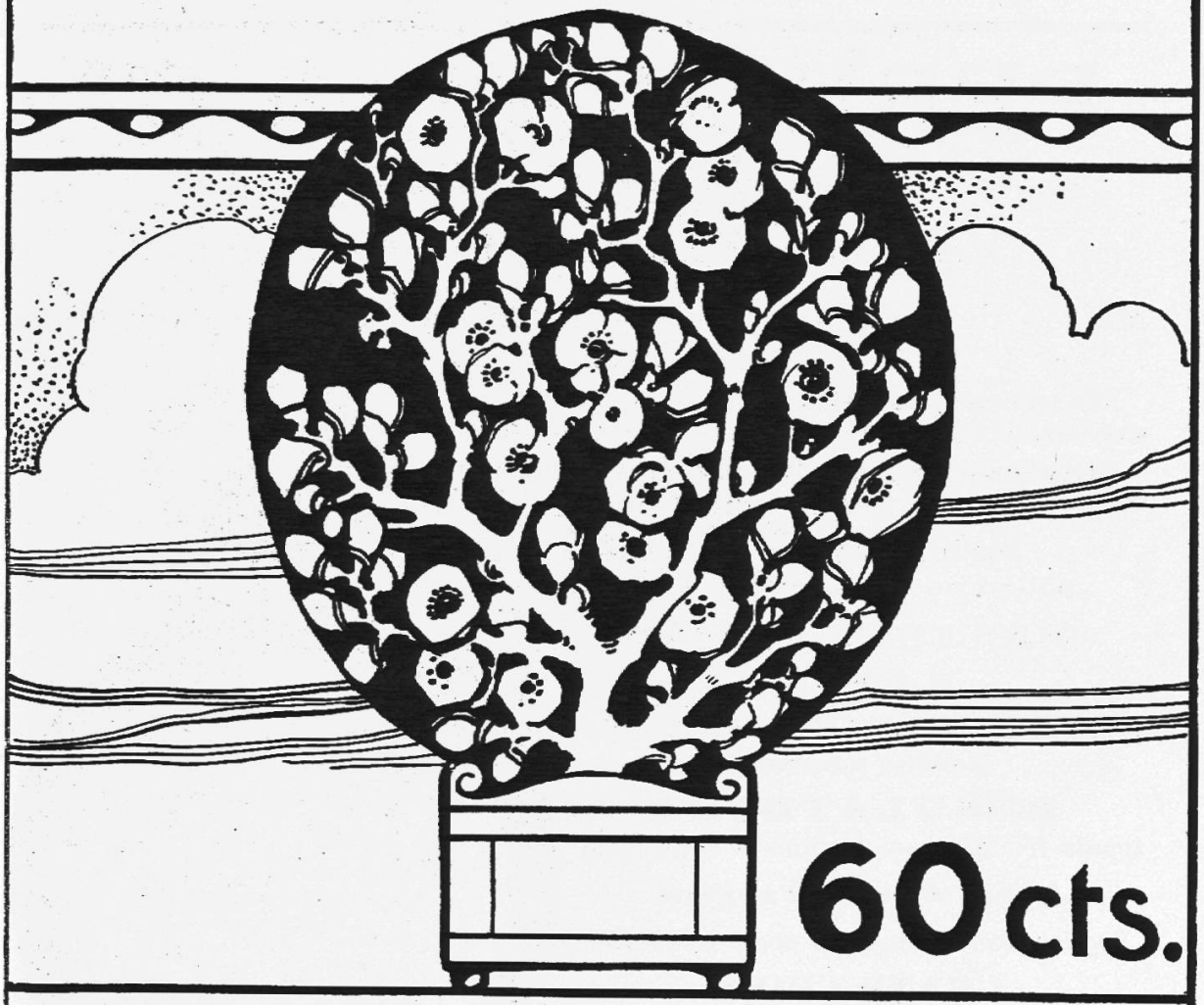

60 cts.

Librairie PAYOT & Cie Lausanne

INSTITUT LÉMANIA

Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),
à la **Maturité fédérale**
et au **Polytechnicum fédéral**.

Tous nos candidats présentés en 1909 ont réussi

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fourni gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

PERRENOUD & Cie

Successeurs de P. BAILLOD & Cie

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. —•— Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise
10 % au corps enseignant.